

Loi de finances 2006 : Économisez jusqu'à 4000 € sur la pose de vos fenêtres PVC et volets roulants

Vous vous adressez à un professionnel pour les travaux de rénovation dans votre résidence principale, vos dépenses rentrent peut-être dans le cadre de la **Loi de finances 2006**.

CELLE-CI PERMET D'OBTENIR UN CRÉDIT D'IMPÔTS DE 25% SUR LES ACHATS DE MATÉRIAUX D'ISOLATION THERMIQUE.

1 - VÉRIFIEZ VOS DROITS.

- Sur les conseils de votre installateur professionnel, vous avez choisi des fenêtres et volets ouvrant droit au crédit d'impôts.
- Vous faites poser les produits par le professionnel dans votre résidence principale achevée depuis 2 ans.
- Les travaux sont réalisés et payés entre le 01/01/05 et le 31/12/09

... **vous avez droit à un crédit d'impôts /**

2 - CONSERVEZ LA FACTURE DE L'INSTALLATEUR.

- Demandez à votre installateur d'attester des caractéristiques thermiques des produits sur la facture.

3 - INDIQUEZ LES MONTANTS SUR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS.

- Déclarez le prix TTC des produits (hors pose) dans les cases WF, WG, WH de la rubrique 7.
- Joignez la copie de la facture à votre déclaration.
- Sur la période du 01/01/05 au 31/12/09, vous pouvez déclarer :
 - Jusqu'à **8 000 €** si vous vivez seul.
 - Jusqu'à **16 000 €** si vous êtes marié, avec des majorations selon le nombre d'enfants à charge.

4 - CALCULEZ VOS ÉCONOMIES !

- Vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 25% des dépenses déclarées, directement déduit de l'impôt dû, soit :
 - Jusqu'à **2 000 €** d'économie si vous vivez seul.
 - Jusqu'à **4 000 €** d'économie si vous êtes marié, avec des majorations selon le nombre d'enfants à charge.

